



Architecte responsable du service entretien des bâtiments et travaux publics

Afin de diriger le service entretien des bâtiments et travaux publics de la commune de Confignon, nous recherchons un-e architecte EPF, HES ou équivalent.

Le masculin est utilisé uniquement à des fins de lisibilité, le poste s'adressant tant aux hommes qu'aux femmes.

Votre mission et vos responsabilités

- Vous dirigez les responsables des bâtiments pour le volet entretien des bâtiments, les chefs de projets architectes pour le volet rénovations lourdes, constructions nouvelles et aménagement urbain (places publiques, etc.) et les chefs de projets ingénieurs civils et techniciens pour le volet routes et réseaux.
- Vous assurez le lien politique avec le Conseil administratif et municipal pour les activités du service entretien des bâtiments et travaux publics.
- Sous la responsabilité du secrétariat général, vous assumez la direction du service en respectant les objectifs financiers, de planifications et de qualité définis par le Conseil administratif.

Pour plus de détails, retrouvez l'annonce suivie du cahier des charges complet sur le site internet de la commune de Confignon <https://www.confignon.ch/emploi>.

Votre profil

- Titulaire d'un diplôme d'architecte EPF, HES ou d'une formation jugée équivalente, vous justifiez de plusieurs années de pratique professionnelle dans le domaine ou dans une collectivité publique.
- Vous avez également une expérience de direction d'équipe.
- Vous disposez d'une sensibilité marquée pour l'architecture, le réemploi, la durabilité et les mesures d'économies d'énergie.
- Vous maîtrisez les outils informatiques usuels et disposez d'une bonne maîtrise orale et rédactionnelle de la langue française et faites preuve de très bonnes compétences relationnelles.

Si ce profil vous correspond, n'hésitez pas à envoyer votre offre accompagnée d'un dossier de candidature complet (lettre de motivation, CV, copies de diplômes et certificats de travail) sur [jobup.ch](https://www.jobup.ch).

Délai de postulation : **27 octobre 2023**

Entrée en fonction : **dès que possible**



Cahier des charges

Architecte responsable du service entretien des bâtiments et travaux publics

1. Fonction

Intitulé du poste	Chef-fe de service entretien des bâtiments et travaux publics
Classe	18
Taux d'activité	80 à 100 %
Subordination	Responsable du pôle aménagement et technique
Remplacé par	Responsable du pôle aménagement et technique

Le masculin est utilisé uniquement à des fins de lisibilité, le poste s'adressant tant aux hommes qu'aux femmes.

2. Mission générale

Diriger le service qui est chargé de l'entretien, des travaux lourds, des rénovations ou constructions de nouveaux bâtiments, ainsi que des travaux de génie civil et d'aménagement urbain.

- A. Diriger les responsables bâtiments pour le volet entretien des bâtiments.
- B. Diriger les chefs de projets architectes pour le volet rénovations lourdes, constructions nouvelles et aménagement urbain (places publiques, etc.).
- C. Diriger les chefs de projets ingénieurs civils et techniciens pour le volet routes et réseaux.
- D. Assurer le lien politique avec le Conseil administratif et municipal.
- E. Mettre en œuvre une politique de communication dans le domaine des bâtiments et travaux publics.
- F. Collaborer en transversalité avec l'ensemble des services communaux.
- G. Assurer le suivi administratif en lien avec la fonction.

3. Activités principales

A. Diriger les responsables bâtiments pour le volet entretien des bâtiments

Mettre en place une stratégie globale pour les responsables des bâtiments, incluant une veille sur l'état des bâtiments, le nettoyage, les consommations d'énergie et la mise en œuvre de travaux légers.

Mettre en place des plannings hebdomadaires, vacances et piquets des responsables des bâtiments.

Assurer la coordination des travaux légers avec les responsables des bâtiments (demandes d'offres, choix des solutions techniques, validations en lien avec le budget, etc.)
Superviser les contrats d'entretiens et les appels d'offres conformément aux AIMP.

B. Diriger les chefs de projets architectes pour le volet rénovations lourdes, constructions nouvelles et aménagement urbain (places publiques, etc.)

Assurer le suivi des études et travaux effectués par les chefs de projets architectes selon le plan des investissements et l'audit général des bâtiments dans le domaine des projets de rénovations lourdes, constructions nouvelles et aménagements urbains.

Assurer le lien entre les travaux légers suivis par les responsables des bâtiments de ceux plus lourds assumés par les chefs de projets architectes.

Suppléer les chefs de projets architectes dans certaines tâches, en particulier celles liées à l'initiation des projets et au volet politique (faisabilité, établissement du programme, rédaction des délibérations, etc.).

C. Diriger les chefs de projets ingénieurs civils et techniciens pour le volet routes et réseaux

Assurer le suivi des études et travaux effectués par les chefs de projets et techniciens en génie civil selon le plan des investissements et les expertises routières dans le domaine des projets de routes, réseaux, signalisation horizontale et verticale.

Assurer le lien entre le coordinateur sécurité et les chefs de projets et techniciens en génie civil.

Suppléer les chefs de projets et techniciens en génie civil dans certaines tâches, en particulier celles liées à l'initiation des projets et au volet politique (faisabilité, établissement du programme, rédaction des délibérations, etc.).

D. Assurer le lien politique avec le Conseil administratif et municipal

Participer aux séances hebdomadaires avec le Conseiller administratif délégué pour le suivi des différents projets en cours.

Porter à l'ordre du jour du Conseil administratif les sujets en lien avec le service entretien des bâtiments et travaux publics.

Participer ponctuellement et sur demande aux séances du Conseil administratif.

Rédiger les délibérations pour les crédits d'étude et de réalisation.

Présenter et soutenir des projets devant les commissions du Conseil municipal.

Proposer des projets de réponses aux objets politiques.

Organiser ponctuellement des séances de concertation avec la population.

E. Mettre en œuvre une politique de communication dans le domaine des bâtiments et travaux publics

En lien avec le service de la communication, rédiger des articles pour le journal communal, le site internet et assurer sa mise à jour.

Participer à la rédaction du compte rendu administratif.

F. Collaborer en transversalité avec l'ensemble des services communaux

Collaborer étroitement et ouvertement avec les autres chefs de services pour assurer une bonne cohérence entre les différents domaines.

Suppléer cas échéant les autres chefs de services en cas d'absence.

Participer aux séances interservices.

G. Assurer le suivi administratif en lien avec la fonction

Participer aux évaluations annuelles du personnel du service.

Participer aux recrutements du service.

Préparer le budget du service et assurer en fin d'exercice les comptes.

Gérer le budget spécifique au service en établissant régulièrement des points de situations avec le service.

Participer à la planification des investissements en établissant régulièrement des points de situations avec le service.

NB : Ce cahier des charges n'est pas exhaustif. Il illustre les tâches principales du chef de service qui peuvent évoluer selon les demandes du Conseiller administratif ou du responsable du pôle.

4. **Formation, expérience, connaissances**

Formation : Diplôme d'architecte EPF, HES ou équivalent.

Expérience demandée

Plusieurs années (10 ans) dans un bureau d'architectes et/ou une collectivité publique dans un poste de direction d'équipe (5 ans).

Suivi et gestion des projets divers dans les domaines d'activité du poste.

Expérience dans le suivi d'entreprises et mandataires.

Expérience dans la direction de chef de projets, notamment le suivi de la qualité, des plannings et des budgets.

Connaissances spécifiques

Outils informatiques relatifs à l'architecture.

Normes en vigueur dans la construction (SIA, VSS, etc.).

5. **Compétences**

Savoir-faire

- Avoir un intérêt marqué pour l'architecture, le maintien de la valeur des bâtiments et l'aménagement urbain, la durabilité et les mesures d'économies d'énergie.
- Être à l'aise dans la direction d'une équipe pluridisciplinaire, en sachant transmettre ses convictions.
- Présenter des solutions innovantes en fonction de l'évolution de la technologie.
- Se tenir au courant des projets et réalisations dans le domaine de l'architecture, du génie civil et de l'aménagement urbain.
- Maîtriser les outils de suivi financiers et de planification.
- Savoir prendre des responsabilités dans le cadre de sa sphère de compétences et aptitudes.
- Travailler en réseau avec les autres communes ou les institutions privées ou publiques.
- Disposer de souplesse pour des présentations publiques et des commissions politiques en soirées.
- Être à l'aise dans la rédaction.

Savoir-être

- Faire preuve de rigueur et d'organisation.
- Faire preuve de détermination tout en garantissant de la diplomatie.
- Travailler en autonomie, en équipe et en réseau.
- Savoir s'adapter aux situations, fait preuve de souplesse et de flexibilité.
- Aimer le contact humain et communiquer avec aisance.

Fait, le 6 octobre 2023

XXX	Olivier MORAND Co-Secrétaire général	Elisabeth ULDRY FROSSARD Conseillère administrative déléguée au personnel
-----	---	---